

## Rapport général

La 22<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle de la Francophonie s'est réunie le 26 septembre 2006 à Bucarest, sous la présidence de S.E. M. Milhai-Razvan Ungureanu, ministre des Affaires étrangères de la Roumanie.

### **1. Ouverture des travaux par le Président de la Conférence ministérielle**

En ouvrant les travaux, le président en exercice de la Conférence ministérielle de la Francophonie souhaite la bienvenue aux participants et se réjouit que le premier Sommet de la Francophonie organisé en Europe en dehors de la France le soit en Roumanie. Ce choix, qui honore son pays, illustre à ses yeux la volonté d'ouverture de l'organisation aux pays d'Europe centrale et orientale. S'inscrivant dans le droit-fil de la réforme visant à donner à la Francophonie sa pleine dimension politique, amorcée à Hanoi en 1997 et achevée à Antananarivo en 2005, le Sommet de Bucarest posera les jalons du nouvel élan donné à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), qui doit être dotée de moyens conséquents pour atteindre les objectifs fixés par le cadre stratégique décennal.

Ayant salué le récent protocole d'accord signé entre l'OIF et la Commission européenne pour renforcer la coopération entre ces deux acteurs majeurs du développement, le Ministre Ungureanu indique qu'à la veille de l'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne, la ville de Bucarest est fière d'être, durant cette semaine, la capitale mondiale de la Francophonie.

Parmi les nombreux chantiers qui requièrent l'attention des instances francophones, le Sommet de Bucarest singularise celui de l'éducation et de la formation. Le ministre roumain signale qu'en portant l'Université francophone des pays d'Europe centrale et orientale sur les fonds baptismaux, le Sommet contribuera à enrichir la formation des élites francophones européennes, tout en offrant aux pays du Sud une nouvelle ouverture sur le plan de la formation de haut niveau. La Roumanie s'est investie dans cette importante entreprise et elle continuera à le faire pour donner corps à un projet dont devraient bénéficier plusieurs générations de décideurs de l'espace francophone. De même, la Conférence aura à proposer au Sommet des mesures concrètes dans le domaine des technologies de l'information au service de l'éducation.

Enfin, comparant la Conférence ministérielle à l'antichambre de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, le président de la CMF rappelle que l'éclat et le rayonnement du XI<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie seront largement fonction de la qualité des échanges et des travaux de la présente Conférence.

#### **1.1. Constitution du bureau**

La Conférence adopte la proposition de constitution de son bureau :

- Président : Roumanie ;
- Vice-présidents : Centrafrique, Djibouti et Guinée ;
- Rapporteur général : Tunisie.

## **1.2. Approbation des projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux**

Les projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux sont adoptés.

## **2. Rapport de la 61<sup>e</sup> session du CPF par le Président du Conseil permanent de la Francophonie**

Le président invite le secrétaire général à prendre la parole. Celui-ci rend compte brièvement les conclusions des travaux de la 61<sup>e</sup> session du CPF, qui s'est tenue la veille sous sa présidence pour traiter les principaux dossiers suivants :

- Demandes d'adhésion ou de modification de statut, pour lesquelles le CPF a formulé un avis qui sera présenté à la Conférence au moment du huis clos ;
- Projet de vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales, élaboré au sein d'un comité *ad hoc* présidé par la représentante personnelle du président de la République du Sénégal et que le CPF, après d'ultimes retouches, soumet à l'approbation des ministres ;
- Préparatifs du Sommet de Bucarest, sur lesquels un point d'information a été fait par le représentant personnel du président de la Roumanie. À cette occasion, le CPF a vivement félicité les autorités roumaines pour les dispositions prises et confirmé les propositions faites relatives aux ordres du jour et aux bureaux de la CMF et du Sommet, ainsi que des prises de parole à la cérémonie solennelle d'ouverture du 28 septembre ;
- Projet de déclaration de Bucarest dont, d'une manière générale, le Conseil a considéré qu'il tenait compte de la nécessaire articulation entre l'éducation et les technologies de l'information, de même que de la dimension politique et des situations spécifiques qui caractérisent l'actualité dans le monde francophone. Le secrétaire général souligne toutefois que le projet soumis à l'appréciation des ministres a fait l'objet d'âpres négociations jusque tard dans la nuit.

Le secrétaire général informe également la Conférence que le CPF a approuvé les orientations qu'il a retenues, sur la base de la récente évaluation du Haut conseil de la Francophonie, pour restaurer cet organe dans ses principales fonctions d'observatoire des évolutions linguistiques, de réflexion stratégique et de plaidoyer. Par ailleurs, le Conseil a de nouveau fait le point sur l'état des processus de ratification de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, en invitant les États et gouvernements francophones à demeurer mobilisés afin de parachever ce processus dans les meilleurs délais et permettre ainsi l'entrée en vigueur de cet instrument. Les participants ont également entendu avec intérêt les secrétaires généraux des conférences ministérielles permanentes, Confémen et Conféjes, qui font désormais partie intégrante des institutions de la Francophonie, ainsi que le président de la Conférence francophone des OING et des organisations de la société civile sur la thématique du Sommet de Bucarest. Enfin, la question de la réforme du barème des contributions statutaires à l'OIF, évoquée au Conseil, sera abordée plus en détail au point correspondant de l'ordre du jour.

### **2.1. Demandes d'adhésion ou de modification de statut : examen et adoption de l'Avis du CPF**

Après avoir demandé aux représentants des États membres associés et observateurs ainsi qu'aux opérateurs et partenaires de la Francophonie de quitter momentanément la salle, le président ouvre les débats à huis clos sur l'Avis du CPF concernant les demandes d'adhésion ou de modification de statut, lequel figure en annexe du présent rapport.

Au cours des débats, les intervenants ont unanimement remercié les autorités et le peuple roumains pour l'accueil qui leur a été réservé et les dispositions prises pour le succès de ces travaux. Ils ont vivement remercié le secrétaire général pour l'ensemble des actions menées.

La vice-première ministre du Québec plaide en faveur de l'approfondissement plutôt que de l'élargissement à tout prix de la Francophonie. Relevant que chaque nouveau sommet suscite de nombreuses demandes d'adhésion, elle signale que son gouvernement a eu l'occasion, au cours des séances de travail préparatoire, de faire connaître sa position et d'affirmer les principes qui l'ont guidé dans l'appréciation des candidatures. Elle réaffirme qu'une organisation qui fonde son existence sur le partage d'une langue commune ne saurait poursuivre son élargissement sans prendre la pleine mesure des conséquences de ce choix sur sa cohésion, sa crédibilité et sa lisibilité. Au-delà des choix politiques, fondés notamment sur des critères de proximité géographique, elle estime que l'évaluation des dossiers doit se fonder sur l'engagement réel des candidats à développer une dynamique favorable au français dans tous les domaines de la vie publique et sur sa démonstration sans équivoque. Elle met en garde contre le risque d'éloignement du principe fondateur de la Francophonie et de renoncement de la langue française, qui ouvrirait la voie à l'uniformisation culturelle et linguistique. Enfin, tout en se joignant dans l'immédiat au consensus, elle se réjouit que la commission *ad hoc* se remette rapidement au travail pour revoir le processus d'examen des candidatures.

Tout en partageant le souci d'approfondissement et de création d'une dynamique plus forte en faveur du français, la ministre déléguée à la Francophonie de la France appuie l'avis formulé par le CPF. Elle déplore néanmoins la proposition de n'octroyer au Ghana que le simple statut d'observateur, compte tenu de la position stratégique de cet État d'Afrique de l'Ouest, entouré de pays francophones. Elle est d'avis que la dynamique recherchée peut être plus facilement obtenue par l'intégration que par la mise en attente.

Le ministre des Affaires étrangères de la République démocratique du Congo, qui partage l'inquiétude de la ministre québécoise quant à un élargissement inconsidéré de la Francophonie qui ne tient pas compte du critère de la langue, regrette pour sa part que la candidature du Soudan comme observateur n'ait pu être retenue.

Le ministre chargé de la Francophonie du Laos expose le point de vue de son pays, qui plaide en faveur du réexamen de la candidature de la Thaïlande, malgré le coup d'État.

Ses propos sont appuyés par le vice-ministre des Affaires étrangères du Vietnam.

Le ministre des Affaires étrangères d'Haïti estime pour sa part qu'approfondissement et élargissement ne sont pas irréconciliables. Comme sa collègue française, il regrette que le Ghana ne soit pas admis comme membre associé et propose le réexamen de cette candidature.

Tout en notant l'importance de préserver la vigueur et l'identité de l'organisation francophone, le vice-premier ministre de la Bulgarie souligne l'importance de la tenue d'un Sommet de la Francophonie en Europe centrale et orientale. Il souhaite concentrer son intervention sur les candidatures régionales dont certaines peuvent selon lui contribuer fortement à la vitalité de l'organisation. Ainsi, la Bulgarie apporte le soutien aux demandes de modification de statut de la Grèce et de l'Albanie. À la lumière du déblocage du différend s'agissant de la dénomination de l'Ex-République yougoslave de Macédoine, il appuie vivement la candidature de ce pays. Les autorités bulgares se rallient en outre à l'avis positif du CPF sur l'adhésion de Chypre en qualité de membre associé, et sur celles de la Serbie et de l'Ukraine, comme observateurs.

Le chef de délégation de la Tunisie est d'avis que la diversité et la qualité des candidatures reçues constituent un sujet de fierté pour la Francophonie. Il partage le souci exprimé par la ministre québécoise quant à la nécessité d'assurer la cohésion de l'organisation mais n'exclut pas que l'on puisse aborder la question de l'élargissement avec sérénité. En attendant l'adoption d'éventuelles nouvelles règles, il souhaite que l'on prenne en considération les

interventions appelant au réexamen de quelques candidatures, notamment celles du Soudan et du Ghana.

Tout en partageant pour l'essentiel les conclusions du CPF, le chef de délégation de Monaco souligne l'intérêt des candidatures du Ghana, du Mozambique et de l'Ordre souverain de Malte. Il espère que de meilleures solutions puissent être trouvées s'agissant de ces trois demandes.

Ayant présenté les excuses du ministre des Affaires étrangères, empêché, le chef de délégation de la Guinée s'associe aux plaidoyers en faveur de l'adhésion du Ghana comme membre associé.

À son tour, le chef de délégation du Maroc qui, à l'instar de la ministre française, estime que l'octroi du statut de membre associé au Ghana pourrait contribuer à y enraciner le français, espère que cette candidature puisse être réexaminée au niveau ministériel.

En présentant les excuses de son ministre, le délégué de la République centrafricaine appuie la position de principe du Canada-Québec, tout en appelant à la prise en compte du respect des valeurs de la démocratie dans l'appréciation des candidatures. Il joint sa voix à celles des orateurs qui souhaitent que le Ghana soit admis en qualité de membre associé.

En attendant le réexamen des critères d'adhésion, le ministre des Affaires étrangères du Rwanda approuve l'avis formulé par le CPF, à cette différence près que son pays est favorable à la candidature du Soudan.

Tout en préconisant la recherche d'un juste équilibre entre les trois objectifs que sont la cohésion, l'ouverture et l'ambition politique, la ministre déléguée du Gabon, pour qui la Francophonie ne peut que s'enrichir en accueillant de nouveaux membres, appuie à son tour le réexamen de la candidature du Ghana dans le sens de l'octroi du statut de membre associé.

Après avoir présenté les regrets de son ministre, retenu par la visite de travail effectuée en France par le chef de l'État, le délégué de la Mauritanie, sans remettre en question l'avis émis par le CPF, rappelle toutefois le soutien de son pays aux candidatures du Ghana comme membre associé et du Soudan comme observateur.

La ministre des Affaires étrangères du Niger souhaite porter témoignage de la volonté du Ghana de promouvoir le français. En signalant que son homologue ghanéen est parfaitement francophone, elle appuie la candidature de ce pays comme membre associé.

Le président constate un consensus sur l'octroi du statut de membre associé au Ghana. Il note donc que la CMF recommande au Sommet de donner une suite favorable à cette demande.

En réponse aux interventions sur la question des critères de sélection, le secrétaire général rappelle que ces critères existent et qu'ils ont été adoptés par le Sommet de Beyrouth. C'est sur cette base que la commission des adhésions a pu apprécier les dossiers de candidature et que le CPF, saisi des travaux de ladite commission, a rédigé un avis à l'intention de la CMF, tout en recommandant le réexamen des modalités d'appréciation des candidatures. Le secrétaire général ajoute que les critères, qui figurent dans les statuts et modalités d'adhésion au Sommet, pourront être redistribués pour information.

Le président signale qu'il reste à la Conférence à trancher sur le cas de l'Ex-République yougoslave de Macédoine. Il invite les chefs de délégation à agréer la demande de passage de ce pays au statut de membre de plein droit. Sa proposition recueille un consensus favorable.

La Conférence ministérielle fait donc siennes les recommandations du CPF, à deux modifications près : elle émet en effet un avis favorable s'agissant de la demande de passage du statut de membre associé à celui de membre de plein droit de l'Ex-République yougoslave de Macédoine, et de la demande de passage direct au statut de membre associé

de la République du Ghana. La Conférence approuve en outre les propositions d'amendements au texte portant statuts et modalités d'adhésion et celles relatives au montant des contributions des nouveaux membres. En réponse aux interrogations de quelques délégations, il est précisé que, bien qu'en l'état, la candidature du Soudan ne fasse pas l'objet d'un consensus favorable, pour des raisons politiques, rien n'empêche ce pays de présenter à nouveau sa candidature lors d'un prochain sommet. Quant à la candidature de la Thaïlande, qui avait fait l'objet d'une appréciation positive de la part de la commission des adhésions, la Conférence s'accorde pour recommander au Sommet de « suspendre » cette décision face aux récents événements dans ce pays.

## **2.2. Relance du français dans la vie internationale : Examen et adoption du Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales**

Le président ouvre les débats sur le projet de vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales que les ministres sont appelés à adopter.

Les intervenants prenant la parole pour la première fois n'ont pas manqué d'adresser leurs vifs remerciements aux autorités roumaines pour la qualité de leur accueil.

Relevant le caractère préoccupant de la situation du français dans la vie internationale, le ministre de la Francophonie du Sénégal salue la proposition d'adoption d'un tel vade-mecum. Tout en marquant son plein accord avec le texte proposé, il regrette que la Francophonie ne puisse se doter d'un document plus contraignant et exprime le souhait que les travaux du comité se poursuivent, dans une perspective de veille, relativement aux engagements pris. Il estime, en effet, que la communauté francophone a la responsabilité de préserver et de développer la langue commune, de même que les valeurs humanistes qu'elle incarne.

En soulignant que le français est le fil conducteur de la Francophonie, la vice-première ministre du Québec affirme la légitimité du rôle de l'OIF s'agissant du rayonnement d'une langue qui en est la raison d'être. Tel est en effet l'enjeu devant lequel l'organisation est placée aujourd'hui. Pour elle, le combat pour la diversité culturelle est indissociable de celui mené en faveur du français, qui doit retrouver sa place comme langue de diplomatie internationale. Tout en reconnaissant que le texte soumis à la CMF n'expose pas de façon idéale les convictions des uns et des autres, elle estime toutefois qu'il traduit la volonté politique de la Francophonie de faire respecter le statut du français comme langue de travail et langue officielle au sein des organisations internationales et régionales dont les États et gouvernements francophones sont membres. Elle exhorte les membres de la Conférence à se solidariser en faveur d'une action engagée et volontariste, et à s'assurer que le vade-mecum s'applique quotidiennement dans toutes les organisations concernées. À cette fin, elle invite le secrétaire général à poursuivre sa veille attentive et à faire rapport périodiquement à la Conférence de la mise en œuvre de ces engagements.

Le ministre des Affaires étrangères d'Haïti appelle à son tour les États et gouvernements membres à s'assurer de l'application effective du vade-mecum.

Sa collègue du Niger intervient dans le même sens et plaide en faveur de la création d'un mécanisme de suivi.

Tout en espérant qu'il ne restera pas un vœu pieux, le représentant du Cameroun se félicite que le vade-mecum tienne compte de la spécificité des différents pays membres, notamment du sien dont la population est en partie anglophone. Il appelle à l'utilisation du français pour éviter l'emprise, peut-être irréversible, de la langue anglaise.

La ministre déléguée du Gabon approuve le vade-mecum mais appelle à plus de volontarisme pour promouvoir le français face à la tendance à l'uniformisation. Elle se réjouit de l'importance que le secrétaire général accorde à cette question.

Relevant que le texte proposé reflète un consensus, la ministre déléguée à la Francophonie de la France souligne qu'avec les deux nouvelles adhésions à l'Union européenne de pays membres de la Francophonie au 1<sup>er</sup> janvier 2007, les francophones deviendront majoritaires dans cette enceinte. Elle insiste sur l'importance de veiller à ce que l'anglais ne soit pas systématiquement utilisé dans les instances internationales.

Au nom de son ministre, la déléguée de Sainte-Lucie appuie pleinement le projet de vade-mecum, en indiquant que si son pays ne peut s'engager davantage dans ce cadre, c'est par manque de moyens et non de volonté. Elle rappelle que, depuis son accession à la Francophonie, toutes les demandes d'appui de Sainte-Lucie ont été et continuent d'être orientées vers le renforcement du français. Elle s'étonne de constater, à la lecture du rapport d'activités du secrétaire général, que l'OIF a conclu plusieurs contrats de coopération avec des pays non membres, alors que nombre de pays membres ont des besoins pressants dans ce domaine. Pour elle, le renforcement du français dans la vie internationale commence par l'enseignement de cette langue aux fonctionnaires et aux diplomates des pays francophones, en priorité. Elle ajoute que, pour des résultats efficaces et durables, il convient de mobiliser les ressources en amont, sur le terrain, notamment dans les écoles.

Le chef de délégation de la Tunisie, qui se réjouit de l'élaboration d'un tel vade-mecum, estime qu'il serait utile de mettre en place une véritable stratégie de recrutement de francophones au sein des organisations internationales. Il propose la mise en place d'un comité d'experts chargé de mener une réflexion dans ce sens.

Au terme de ces échanges, la Conférence ministérielle de la Francophonie adopte le Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales, lequel figure en annexe du présent rapport.

### **2.3. Projet de déclaration de Bucarest : examen et adoption**

Avant d'ouvrir les débats sur le projet de déclaration, le président réaffirme la conviction que le thème du Sommet de Bucarest s'inscrit parfaitement au cœur des préoccupations actuelles et des générations à venir. Pour lui, la Francophonie doit contribuer à surmonter les différentes fractures qui caractérisent notre monde, à travers des actions de solidarité plus concrètes et volontaristes.

La ministre des Relations internationales de la Communauté française de Belgique se réjouit que, grâce au choix du thème du Sommet de Bucarest, l'éducation redevienne le chantier prioritaire de la Francophonie. Compte tenu du fait qu'à l'évidence, nombre des pays membres n'atteindront pas l'objectif de scolarisation primaire universelle à l'échéance de 2015, il est selon elle impératif que l'OIF accroisse de manière significative les moyens consacrés au secteur de l'éducation en 2007 et mène une action parfaitement coordonnée entre les opérateurs. Outre les appuis concrets que l'OIF peut apporter aux politiques éducatives nationales, la ministre signale, comme nouvel enjeu, la reconnaissance de l'enseignement comme un bien d'intérêt public, régi par d'autres règles que celles du marché. Elle propose que la Francophonie engage une réflexion quant au meilleur moyen de consacrer ce principe au plan international et pose à cet égard la question de l'opportunité d'un instrument comparable à la convention sur la diversité culturelle.

Saluant par ailleurs la participation massive et disciplinée du peuple congolais aux élections en RDC, elle fait observer que, pour les années à venir, la paix et la stabilité d'une bonne partie du continent africain dépendront largement du bon aboutissement de la transition dans ce pays. À cette fin, elle plaide en faveur d'une action ciblée et significative de l'OIF en faveur de médias professionnels, indépendants et responsables, et souligne le rôle essentiel que

la radio et la télévision peuvent jouer pour promouvoir les pratiques citoyennes. Enfin, elle invite la Francophonie à engager des actions mutualisées au niveau de la sous-région des Grands Lacs, notamment au Burundi.

Le délégué des Seychelles transmet les regrets et les vœux de succès de son ministre, empêché, et soutient la candidature de Madagascar pour la tenue du Sommet à Antananarivo en 2010.

La ministre de la Francophonie du Canada se réjouit à son tour que le projet de déclaration soit centré sur l'éducation. Elle relève le constat accablant, s'agissant notamment de la scolarisation des filles, au regard des objectifs du millénaire dans ce domaine. Elle annonce que le Canada poursuivra les efforts engagés pour assurer l'égalité d'accès à l'école pour les filles et que le financement bilatéral en faveur de l'éducation de base en Afrique passera de cent millions de dollars, cette année, à cent cinquante millions de dollars, dans le cadre de l'initiative de l'éducation pour tous gérée par la Banque mondiale.

Rappelant que la Conférence de Saint-Boniface a permis de progresser vers une meilleure concertation en matière de prévention des conflits et de promotion de la sécurité humaine, elle exprime sa satisfaction quant à la reconnaissance du rôle important de l'organisation francophone à cet égard et compte sur le secrétaire général pour intégrer ces nouvelles dimensions dans la programmation de l'OIF.

Au titre des crises qui affectent l'espace francophone, elle signale la situation à Haïti, qui demeure fragile. Réitérant l'intention du Canada de continuer, en partenariat avec l'OIF, à aider ce pays à effectuer la transition, elle encourage les bailleurs de fonds francophones à redoubler leurs efforts dans ce sens. Le Canada appuie par ailleurs les efforts du gouvernement libanais pour aider sa population à retrouver une vie normale. Enfin, elle évoque la crise de grande magnitude qui sévit au Darfour et qui interpelle la communauté internationale.

S'agissant de la proposition d'ajout à la déclaration, présentée fort tardivement par l'Égypte au regard des vingt-quatre sessions de travail préalables, elle suscite plusieurs observations quant au fond. Bien qu'il ne fasse aucun doute que la situation au Moyen-Orient demeure problématique et que le processus de paix doit être poursuivi avec acharnement, la ministre indique que le Canada n'est pas en mesure d'accepter ce projet en l'état. Elle propose la constitution d'un groupe de rédaction pour revoir et soumettre cet article à la Conférence ministérielle ou au Sommet.

Le ministre des Affaires étrangères du Mali se félicite que le contenu du projet de déclaration de Bucarest s'inscrive dans la continuité de la Déclaration de Bamako adoptée en 2000 et constate que l'OIF s'affirme de plus en plus comme un acteur international majeur. Pour lui, ce constat commande que les moyens d'action de l'organisation soient renforcés. Il plaide pour une participation accrue de l'OIF dans le cadre des opérations de maintien de la paix, notamment en soutenant l'École de maintien de la paix du Mali. Enfin, il souligne l'importance d'un appui tangible de l'OIF aux pays en crise.

En présentant les excuses de son ministre, le délégué du Togo saisit l'occasion pour remercier le président du Burkina Faso et ses collaborateurs, qui se sont impliqués personnellement pour aider son pays à sortir de la crise. Il adresse également ses remerciements au secrétaire général pour son engagement ferme en vue de la résolution de cette crise. Il se réjouit, enfin, du soutien sans faille de la grande famille francophone dont son pays bénéficie dans la voie irréversible de la réconciliation nationale.

Saluant le choix du thème du Sommet par la Roumanie, le chef de délégation du Maroc évoque le lancement par le Roi Mohamed VI, le 15 septembre dernier, d'un programme national destiné à relever le défi de l'éducation. Il propose par ailleurs un amendement faisant référence au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États à l'article 49,

portant sur la construction de la paix, le renforcement de la sécurité et la lutte contre le terrorisme.

Le vice-ministre des Affaires étrangères du Vietnam maintient la réserve de son pays s'agissant de l'engagement à ratifier et à transposer au niveau national des instruments internationaux relatifs aux nouveaux domaines de la sécurité humaine, qui figure dans l'article consacré aux droits de l'Homme. En effet, le Vietnam estime prématuré de s'engager, voire de parler d'instruments internationaux dans ce domaine, en l'absence d'une définition consacrée par les Nations unies du concept de « sécurité humaine ».

En insistant sur les nouveaux défis imposés par le projet de déclaration de Bucarest face au constat affligeant dressé par l'ONU au regard de l'atteinte des objectifs du millénaire, la vice-première ministre du Québec estime qu'il constitue un signe fort en faveur de l'éducation de base. Elle rappelle que le droit à l'éducation des enfants est un droit imprescriptible, qui fait partie intégrante de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, et que, de ce fait, l'éducation ne saurait être assimilable à un objet de commerce. Elle signale en outre que le thème du Sommet invite fortement à la réduction de la fracture numérique, qui frappe durement maints pays membres de la Francophonie. Enfin, elle relève avec satisfaction que, fidèle à l'esprit de la Conférence de Saint-Boniface sur la prévention des conflits et la sécurité humaine, le projet de déclaration consacre l'effort d'intensification des concertations entre pays membres, notamment au sein des instances des Nations unies, sur des questions aussi sensibles. En concluant son intervention, la ministre insiste sur la nécessité d'assurer un suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Bucarest et invite le secrétaire général à s'assurer que le nouvel élan insufflé à l'organisation se traduise par une mise à jour méthodique des actions de coopération, notamment en soutien à l'éducation.

La représentante de l'Égypte se réjouit que le projet de déclaration porte une attention particulière à la société du savoir, ce qui conforte le point de vue de l'Égypte quant au rôle primordial de la Francophonie en matière de coopération et d'appui au développement. Au volet politique, elle soutient la proposition d'ajout du Maroc à l'article 49, concourant à l'affirmation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États. S'agissant des situations de crise et de sortie de crise dans l'espace francophone, elle indique que, ayant levé sa réserve s'agissant de l'article consacré au Darfour, l'Égypte considère, pour des raisons de fond et de forme, que ce chapitre doit par la suite se pencher sur le problème palestinien, qui affecte également des pays de l'espace francophone. En indiquant que la proposition égyptienne sur le problème palestinien se fonde sur un langage onusien, utilisé par les rapporteurs thématiques ainsi qu'au sein du nouveau Conseil des droits de l'Homme, elle propose de former un groupe de rédaction pour l'examiner, en vue de la soumettre aux plus hautes instances de la Francophonie.

Le représentant du Cap-Vert salue à son tour le choix du sujet majeur de l'éducation comme thème du Sommet. Il souligne les conclusions de plus en plus pessimistes quant aux possibilités de financement pour atteindre les objectifs fixés à Dakar en 2000, et le fait que l'Afrique demeure le seul continent où le nombre d'enfants non scolarisés augmente au lieu de diminuer. Ce constat politique grave exige un investissement important en termes de créativité, engageant tous les acteurs de l'éducation dans les pays concernés. L'OIF devrait se fixer comme objectifs : d'évaluer sa coopération avec ses États membres pour la renforcer notablement ; de veiller à ce que la part du budget de l'organisation consacrée à l'éducation ne soit pas réduite dans le futur ; et d'accorder une attention particulière à la recherche de financements complémentaires. Persuadé que la problématique de la sécurité humaine est au cœur des responsabilités communes, comme en attestent les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, le délégué capverdien affirme que la satisfaction des besoins vitaux est un élément clé de la prévention structurelle des crises et des conflits. Enfin, il réitère l'appel de ses autorités en faveur de l'aide à la création d'une Maison de la Francophonie au Cap-Vert.



Le ministre des Affaires étrangères de Madagascar constate avec plaisir que la Francophonie affirme sa place dans le cadre des opérations de maintien de la paix, tout en exprimant le vœu que l'OIF aille encore plus loin dans ce domaine. Il souligne par ailleurs l'importance du rôle joué par les différents programmes régionaux ou internationaux tel le Recamp.

La ministre déléguée du Gabon s'inquiète du retard pris dans les technologies de l'information et annonce une contribution de deux cent millions de francs CFA à l'AUF.

Le ministre de la Francophonie du Sénégal salue la vision prospective du pays hôte dont témoigne le thème du Sommet. Il signale que son gouvernement a fait le choix de consacrer 40% de son budget à l'éducation et que l'un des grands objectifs poursuivis est d'arriver à doter chaque étudiant d'un ordinateur afin de favoriser l'éclosion de ressources humaines de qualité et de cadres capables de propulser le pays dans le cercle des nations émergentes. Il rappelle à cet égard le combat que le président sénégalais mène pour réduire la fracture numérique. S'agissant des grands principes qui doivent guider les actions de la Francophonie, il note avec intérêt que le projet de déclaration met en évidence : l'éducation comme fondement du développement durable et comme droit fondamental ; la place des technologies de l'information dans le partage des savoirs ; enfin les disparités s'agissant des financements alloués au secteur. Il relève en outre l'attachement aux grands principes qui régissent la démocratie et les droits de l'Homme. Dans ce domaine, comme dans celui de l'éducation, il estime que les intentions doivent se matérialiser dans l'action. Après avoir évoqué l'exemple de solidarité politique que constitue l'adoption de la convention internationale sur la diversité culturelle, il appelle à ce que cette solidarité prévale également s'agissant des moyens mis au service des défis à relever.

Ayant félicité le groupe de rédaction et se réjouissant que le thème central du Sommet réponde aux priorités des pays en développement de la Francophonie, le représentant de la Mauritanie exprime lui aussi l'espoir que les engagements de Bucarest se traduisent par une coopération accrue dans le domaine éducatif, singulièrement pour l'accès universel à la société de l'information. Il relève que le projet de déclaration fait état du bon déroulement du processus démocratique en Mauritanie et rappelle à cet égard que ce processus arrive à sa phase finale, avec les élections législatives et municipales, le 19 novembre prochain, et l'élection présidentielle, le 11 mars 2007. Enfin, il confirme que les autorités de transition ont fait le choix de ne pas se porter candidats afin de garantir la neutralité et la transparence de ces élections.

Le ministre de l'Éducation du Burundi fait part de ses réflexions sur le thème du Sommet. Il souligne que les technologies de l'information dans l'éducation sont au cœur des programmes prioritaires de développement de son pays, qui accuse un important retard dans ce domaine. Il relève par ailleurs l'importance que la Francophonie attache au processus démocratique. Se référant à l'article consacré à la sortie de crise de son pays, il signale la tenue, en 2005, d'élections libres et transparentes, et cite quelques-uns des actes significatifs posés par le gouvernement élu dans l'année écoulée à plusieurs niveaux :

- au niveau social, avec notamment une augmentation de 30% des enfants scolarisés ;
- au niveau de la promotion de l'État de droit, de la Justice, des droits de la personne et du genre, avec plus de 30% de postes de responsabilité occupés par des femmes et la libération de quelques cinq mille prisonniers politiques ;
- au niveau de la sécurité, avec notamment la remise volontaire de plus de cinq mille armes et la signature d'un accord de cessez-le-feu avec le dernier mouvement armé n'ayant pas encore adhéré au processus de dialogue et de démocratisation du pays ;
- au niveau des libertés, les partis politiques, les médias et la société civile ne subissant désormais aucune autre contrainte que la loi.

Le ministre de la Francophonie des Comores souligne l'indigence des écoles dans son pays. Ayant annoncé que le chef de l'État sera présent au Sommet malgré le ramadan, il soutient la candidature de Madagascar pour accueillir le XIII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie.

Sensible au fossé éducationnel, le chef de délégation tunisien estime qu'il est du devoir de la Francophonie de lancer l'idée d'une conférence des ministres de l'Éducation. S'agissant du volet politique, il demande que l'article consacré au Liban condamne clairement l'agression dont ce pays a été victime. Il souhaite en outre que le projet de déclaration rappelle la nécessité du dialogue entre les cultures.

Le représentant du Cameroun pose la problématique de l'éducation en termes de contenus. Pour lui, l'accès au savoir dans les pays du Sud doit impérativement permettre aux jeunes de ces pays de disposer des outils nécessaires pour s'insérer dans le monde du travail. Il souligne que c'est à ce prix qu'il sera possible de faire face à la montée du chômage, de l'insécurité et des migrations internationales. C'est dans ce sens que les systèmes éducatifs doivent être réévalués. Il attire en outre l'attention sur la situation paradoxale des pays du Sud, que les TIC installent dans les progrès vertigineux de l'humanité mais qui n'en restent pas moins confrontés à des réalités archaïques du point de vue du développement économique. Au plan politique, il aurait souhaité que le projet de déclaration relève quelques faits positifs à côté de l'énumération des différents conflits, notamment sur le continent africain. À cet égard, il signale, au plan national, le retrait du Nigeria de la presqu'île de Bakassi.

Le ministre des Affaires étrangères de la République démocratique du Congo exprime l'adhésion de sa délégation au projet de déclaration ainsi que l'espoir que son pays puisse bénéficier d'un appui significatif de la part des partenaires francophones pour surmonter les retards importants qu'il accuse en matière de technologies de l'information. Il se félicite de l'article consacré à la RDC, en particulier de l'encouragement à l'OIF à poursuivre son appui à la transition, y compris dans le domaine des médias. En rappelant que le Sommet prévu en RDC en 1991 avait malencontreusement dû être déplacé, il soumet à nouveau la candidature de son pays pour accueillir le XIII<sup>e</sup> Sommet, en 2010. Rappelant qu'aucun Sommet de la Francophonie ne s'est tenu en Afrique centrale à ce jour, il engage la communauté francophone à donner ainsi un signal fort de confiance dans le processus démocratique en cours.

Pour le ministre chargé de la Francophonie du Laos, le thème de l'éducation répond aux préoccupations légitimes de tous les pays membres car elle est la condition *sine qua non* du développement socio-économique et humain. Constatant que l'introduction des TIC dans l'éducation connaît des lenteurs dans les pays en développement, le ministre laotien appelle l'attention sur deux projets réussis conduits par l'Unesco et que l'OIF pourrait envisager d'étendre à ses pays membres : l'un porte sur l'alphabétisation dans les langues locales de villageois au moyen de CD-ROM au contenu personnalisé. L'expérience, lancée dans un district du Tamil Nadu, en Inde, s'est avérée extrêmement motivante pour les apprenants ; le second projet, auquel le Laos a été associé, avec le Cambodge, le Myanmar, la Thaïlande et le Vietnam, a consisté en un atelier sur le thème de l'intégration systématique des TIC dans les programmes scolaires de l'école secondaire relatifs aux sciences, aux mathématiques et aux langues.

Le représentant de la Belgique salue les réformes engagées à l'OIF. Il partage la conviction de plusieurs membres qu'il importe que l'organisation évite de se disperser pour faire entendre sa voix sur la scène internationale. Se réjouissant du choix du thème du Sommet, il annonce que la Belgique, qui est l'un des contributeurs majeurs du développement, y a consacré un budget de plus d'un milliard d'euros, tout en procédant à des remises de dettes. Il estime que les TIC sont un outil indispensable pour favoriser le développement de pays qui en sont à différents stades.

Pour le ministre de la Francophonie de la Côte d'Ivoire, la rencontre de Bucarest est une occasion d'affirmer l'attachement et la gratitude de son pays envers la communauté francophone dont l'appui tout au long des quatre années de crise écoulées traduit avec éloquence l'esprit de solidarité qui l'anime. Au regard des événements récents, il souhaite aborder la question de la sécurité environnementale, en évoquant les effets dramatiques du déversement à Abidjan de déchets toxiques par le navire « Probo Koala ». Il salue la promptitude avec laquelle la France a apporté son appui aux actions de décontamination. S'agissant de la sortie de crise en Côte d'Ivoire, tout en saluant la contribution appréciée de l'OIF, il suggère

que l'article qui y est consacré soit transmis au Sommet pour adoption. Rappelant le bilan positif du nouveau Premier ministre ivoirien, en dépit d'un mandat relativement court, il indique que seule la question du désarmement, érigée par l'Accord de Marcoussis en priorité absolue, reste à résoudre pour permettre la tenue des élections. Relevant que la rébellion, qui peut se permettre de sortir unilatéralement du processus consensuel de désarmement en interrompant le dialogue militaire, continue néanmoins de siéger au gouvernement et que la République reste le champ d'une impunité qui la tient en otage, il appelle à s'interroger sur l'efficacité de la méthode adoptée dans l'accompagnement du processus de paix en Côte d'Ivoire. De plus, relevant le fort taux d'immigration au sein de la population ivoirienne, il met en garde contre les dangers de l'établissement de listes électorales renouvelées fondées sur la distribution de certificats de nationalité distribués dans la précipitation. Enfin, il rappelle l'obligation de discernement et de modération faite à la Francophonie au regard de la noblesse de ses idéaux.

À l'issue des débats, le président propose de constituer un groupe de travail pour achever la rédaction de la dernière partie de la déclaration, en vue de parvenir à un texte consensuel à soumettre au Sommet.

#### **2.4. État de la coopération multilatérale francophone**

Le secrétaire général de la Francophonie évoque brièvement la question de la coopération multilatérale tout en indiquant qu'en vertu des dispositions de la charte, il rendra compte aux chefs d'État et de gouvernement de l'exécution de son mandat. Il signale la prise de fonction, le 3 janvier 2006, du nouvel administrateur de l'OIF, M. Clément Duhaime, avec lequel il a entrepris, comme demandé par la CMF à Antananarivo, un important travail de resserrement et d'harmonisation des programmes de coopération, en concertation avec le Conseil de coopération et les commissions du CPF.

Le secrétaire général indique que, partant d'un diagnostic lucide de la situation financière de l'OIF, les budgets arrêtés par les instances d'Antananarivo n'ayant pas suffisamment tenu compte de la réalité des réserves dont l'organisation dispose, il a été décidé d'engager dès 2006 une opération destinée à redresser cette situation. Cette mesure a entraîné le réaménagement des actions de coopération, dans le respect des priorités de la programmation quadriennale. Ainsi, l'éducation reste plus que jamais au cœur de l'action de la Francophonie, tandis que la levée du moratoire sur les Clac permet de relancer ce programme très apprécié des États et gouvernements. Le programme en faveur du français est poursuivi, de même que ceux relatifs aux industries culturelles, à la formation technique et professionnelle, aux TIC, à l'observatoire des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés, et plus généralement au développement durable, en dépit d'un gel budgétaire de l'ordre de quinze millions d'euros sur l'exercice en cours. De plus, l'OIF examine actuellement avec ses partenaires deux nouvelles initiatives importantes, l'une portant sur les technologies éducatives, l'autre sur le volontariat francophone.

En concluant son intervention, le secrétaire général souligne qu'en cette première année de renouveau institutionnel, l'organisation est pleinement mobilisée dans la mise en œuvre de la programmation quadriennale et, surtout, dans la recherche permanente de complémentarité des ressources et des actions sur le terrain. Il saisit l'occasion pour rappeler à l'attention des ministres que les ressources de l'OIF et plus généralement de la Francophonie institutionnelle dépendent exclusivement des contributions annuelles, statutaires et volontaires, des États et gouvernements. Il les invite à donner à leur organisation les moyens de continuer à agir et à exécuter les missions qui lui ont été confiées.

La déléguée de Sainte-Lucie félicite le secrétaire général pour son rapport sur l'état de la coopération. Ses autorités appuient les efforts de resserrement de la programmation, à condition qu'ils reflètent les priorités des pays membres et assurent un partage équilibré des ressources entre les quatre missions du cadre stratégique et les différentes régions de l'espace francophone. Inquiète face à l'augmentation des activités politiques, sans augmentation budgétaire correspondante, la déléguée précise que son pays n'appuiera en aucun cas des

programmes de formation destinés aux forces de maintien de la paix des Nations unies, car elle estime que cette charge revient à l'organisation mondiale ou aux coopérations bilatérales.

Adressant à son tour ses félicitations au secrétaire général, le chef de délégation de Monaco indique que son gouvernement est favorable au renforcement des programmes en matière d'éducation et de jeunesse. À ce titre, il appuie tout particulièrement les centres de lecture et d'animation culturelle ainsi que l'initiative de jeunes volontaires francophones. Il apporte en outre son plein soutien au plan d'assainissement budgétaire de l'administrateur de l'OIF, grâce auquel des moyens supplémentaires pourront être dégagés pour financer la coopération.

## **2.5. Barème des contributions statutaires**

Relevant la situation de blocage à laquelle les efforts de négociation d'un nouveau barème de contributions statutaires à l'OIF avaient abouti en 2005, situation qui n'a pu être dénouée en dépit des consultations qu'il a menées au niveau politique, le secrétaire général informe la Conférence ministérielle que le Conseil permanent a approuvé sa proposition de constituer un nouveau groupe de travail chargé de poursuivre la réflexion sur la réforme du barème. Ce groupe sera présidé par le représentant personnel de la ministre-présidente de la Communauté française de Belgique. Il aura le mandat de proposer, dans les mois qui viennent, un nouveau barème sur lequel les instances pourront se prononcer de manière consensuelle, afin de permettre à l'organisation de disposer de moyens à la mesure de ses ambitions.

## **3. Communications des États associés et observateurs**

Le ministre des Affaires étrangères d'Andorre se réjouit de l'avis favorable émis jusqu'à présent pour l'accession de la principauté au statut de membre de plein droit de l'OIF. Il souligne que, ce faisant, son pays rejoindra un espace linguistique auquel il a toujours appartenu. En effet, le français est la langue dans laquelle les représentants andorrans s'expriment le plus souvent, à côté du catalan. Il rappelle qu'Andorre, qui attache une grande importance à la diversité linguistique, souscrit pleinement au Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales, fruit d'une longue négociation. En concluant son intervention, le ministre se félicite que l'entrée de son pays dans la Francophonie comme membre associé, il y a deux ans, lui ait ouvert de nouveaux horizons en matière de coopération. Il cite en exemple la construction de puits au Burkina Faso et la signature d'une convention avec l'Unicef pour l'aide aux enfants malades du sida au Cameroun. Il témoigne également de l'intérêt que son gouvernement accorde au programme des centres de lecture et d'animation culturelle de l'OIF.

Le vice-ministre des Affaires étrangères de l'Ex-République yougoslave de Macédoine se réjouit à son tour de l'avis favorable de la Conférence s'agissant du passage de son pays au statut de membre de plein droit. Il indique que son gouvernement met en place un plan d'action destiné à encourager la pratique du français par ses diplomates et dans la fonction publique, et assure la Conférence que le français a d'ores et déjà la primauté en tant que seconde langue étrangère. Enfin, il exprime la conviction que le changement de statut attendu renforcera le poids de la Francophonie au sein de l'Union européenne.

Le ministre des Affaires étrangères de la République tchèque rappelle que son pays fait partie de l'OIF en qualité d'observateur depuis le Sommet Moncton. Le 20 mars, y est célébré la Journée internationale francophonie. Il annonce qu'en 2006, plus de quatre-vingts manifestations se sont déroulées dans douze villes tchèques et que vingt-sept lycées ont participé à un concours sur la Francophonie à cette occasion. La poste tchèque a par ailleurs commémoré le centenaire de la naissance de Léopold Sédar Senghor par l'émission d'une carte-lettre. Enfin, il est heureux d'annoncer que la République tchèque a signé un mémorandum relatif à la formation au français de mille trois cents fonctionnaires de l'administration nationale sur une période de trois ans.

Le ministre des Affaires étrangères d'Albanie félicite la Roumanie pour la tenue de ce premier Sommet de la Francophonie en Europe centrale et orientale. Il confirme son attachement à la Déclaration de Bamako, qui est pour lui la pierre angulaire de la Francophonie. Enfin, il est heureux d'annoncer que le parlement albanais vient de signer la convention sur la diversité culturelle et s'apprête à déposer ses instruments de ratification à l'Unesco.

Le chef de délégation de la Grèce exprime sa satisfaction quant à l'accueil favorable réservé à la demande de changement de statut de son pays et formule le vœu que lui soit accordé le statut de membre de plein droit de l'OIF. Il signale que, par sa position géographique, la Grèce contribuera au renforcement du groupe des pays de la Francophonie au sein de l'Union européenne, tout en facilitant la coopération avec les pays de l'Europe du Sud-Est. Enfin, il assure la Conférence que son pays accorde une importance toute particulière à la question du développement durable, et qu'à cet égard, l'Afrique est une priorité.

Le représentant de la Slovaquie souhaite partager l'expérience de son pays en matière de technologies de l'information dans l'éducation. Il informe les participants que l'informatisation de toutes les écoles secondaires slovaques a été lancée il y a plus de vingt ans. Elle nécessite toutefois l'augmentation importante des moyens financiers alloués aux établissements scolaires. Enfin, il indique que la Slovaquie accorde beaucoup d'attention aux nouveaux talents, récompensés par l'attribution de médailles à l'Olympiade internationale d'informatique.

Le représentant de la Lituanie transmet les vœux du ministre des Affaires étrangères et exprime son vif soutien au projet de déclaration de Bucarest.

#### **4. Communication de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)**

Le président de l'Assemblée nationale du Gabon, premier vice-président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, adresse ses remerciements aux autorités roumaines pour leur hospitalité et la parfaite organisation des travaux dans ce haut lieu de la démocratie qu'est le parlement. Il remercie tout particulièrement le secrétaire général, qui honore de sa présence les sessions plénières annuelles de l'APF et grâce auquel cette dernière bénéficie, à l'instar des autres assemblées parlementaires relevant d'organisations internationales, d'une subvention de fonctionnement.

En annonçant que l'APF fêtera son 40<sup>e</sup> anniversaire en juillet 2007 à Libreville, au Gabon, il rappelle que c'est à Luxembourg, en mai 1967, qu'a eu lieu la première assemblée constitutive des parlementaires de langue française, qui réunissait les délégués de vingt-trois sections issues de parlements d'Afrique, d'Amérique, d'Asie, d'Europe et d'Océanie. Il signale à cet égard que Léopold Senghor serait heureux que l'association qu'il appelait de ses vœux soit devenue une assemblée vigilante et agissante.

Ayant posé que les parlementaires de la Francophonie savent à quel point les technologies de l'information ont un impact important au quotidien, le vice-président évoque l'avis adopté en juillet dernier à la session de Rabat, préconisant la création d'un nouvel opérateur spécialisé en technologies de l'information, au même titre que l'AUF ou que TV5Monde.

Sur les questions liées à la démocratie et à l'État de droit, le vice-président rappelle que l'APF, dont la démarche vise à rassembler et non à exclure, est devenue un acteur majeur de la Francophonie en participant, notamment, à des missions de bons offices et aux missions d'observation des élections de l'OIF. Il cite à cet égard les missions effectuées au Bénin, aux Comores et à Haïti. Il réaffirme l'engagement de l'APF à contribuer au renforcement du sénat et de la chambre des députés haïtiens. L'Assemblée, qui recommande à l'OIF d'intensifier sa présence en République démocratique du Congo et en Mauritanie, accorde une attention particulière à la situation en Côte d'Ivoire. Inquiète face aux risques d'escalade de la violence au Liban, elle a vivement condamné toute agression contre ce pays.

Au titre de la coopération interparlementaire, le vice-président rappelle qu'outre l'organisation des séminaires d'information et d'échanges habituels, de nouveaux séminaires destinés aux femmes sont organisés par le réseau des femmes parlementaires créé par l'APF en 2002. L'Assemblée met également en œuvre, sur financement de l'OIF, le projet Noria, qui a pour objectif de renforcer les capacités des parlements en réduisant la fracture numérique au profit des parlements du Sud.

Rappelant la décision de créer le Parlement francophone des jeunes prise par le Sommet de Moncton, en septembre 1999, il annonce que l'APF a décidé de soutenir les parlements nationaux de jeunes, avec l'aide de l'OIF, afin de leur permettre d'acquérir une expérience du débat politique tout en leur ouvrant les portes de la citoyenneté.

À l'issue de cette communication, le président de la Conférence remercie l'APF qui, par ses activités et ses prises de position, contribue au renforcement de la Francophonie.

## **5. Autres interventions**

À titre exceptionnel, le président donne la parole au représentant du comité de liaison des coalitions pour la diversité culturelle afin qu'il présente brièvement les actions en cours. Ce dernier indique que les coalitions ont exhorté les États membres de l'OIF et de l'Unesco à compléter le processus de ratification de la Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Les coalitions font appel aux pays du Nord pour appuyer le développement des industries culturelles du Sud et demandent aux membres de l'OIF de conforter la démarche portant sur la mise en œuvre de la convention.

## **6. Nomination du Commissaire aux comptes de l'OIF et du FMU**

Le président cède la parole au secrétaire général pour faire le point sur les consultations concernant la nomination par la Conférence ministérielle de la Francophonie d'un commissaire aux comptes, chargé à la fois de l'Organisation internationale de la Francophonie et du Fonds multilatéral unique. Le secrétaire général indique que la France a fait part de la disponibilité de la Cour des comptes française. Approuvant cette proposition, la Conférence confie à la Cour des comptes de France le soin de désigner en son sein le commissaire aux comptes de l'OIF et du FMU, pour un mandat de quatre ans.

## **7. Examen des projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux du XI<sup>e</sup> Sommet**

La Conférence approuve les projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux du XI<sup>e</sup> Sommet, qui seront ainsi soumis à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement.

## **8. Dates et lieu de la prochaine Conférence ministérielle de la Francophonie**

La Conférence ministérielle tiendra sa 23<sup>e</sup> session à Vientiane, au Laos, du 20 au 21 novembre 2007. Elle sera précédée par une session du Conseil permanent, le 19 novembre.

Le ministre chargé de la Francophonie du Laos annonce qu'il a eu le plaisir d'accueillir, en juillet dernier, une mission dépêchée par le secrétaire général afin de lancer les préparatifs de la 23<sup>e</sup> session de la CMF. Un protocole répartissant les tâches et les charges entre le pays hôte et l'OIF a été signé à cette occasion. Le ministre assure la Conférence que le Laos entend donner tout l'éclat qu'il convient à cette manifestation francophone.

## 9. Questions diverses

Le président ouvre les débats sur les questions diverses.

- **Modalités de fonctionnement du CIJF**

À la suite de la décision d'intégration du Comité international des Jeux de la Francophonie à l'OIF, la Conférence ministérielle donne mandat au Conseil permanent de la Francophonie pour qu'il examine et adopte les modalités de fonctionnement de cet organe subsidiaire.

- **Élections à l'Union internationale des télécommunications (UIT) et à l'OMS et autres questions diverses**

Le chef de délégation de la Suisse se félicite de la mobilisation de la Francophonie à l'occasion de la réunion de Rabat. Il annonce que les 46 sièges du Conseil de l'Union internationale des télécommunications devront être pourvus à l'issue de la séance finale de la session 2006 du Conseil, qui se tiendra le 4 novembre prochain à Antalya, en Turquie, et appelle au soutien des candidatures francophones à cette importante organisation du système des Nations unies. La Suisse, qui tient à être réélue au Conseil, présente la candidature de M. Marc Furrer au poste de secrétaire général de l'UIT. Le délégué suisse, qui précise que deux autres États membres de la Francophonie ont présenté des candidatures pour ce poste, souhaite faire distribuer un aide-mémoire ainsi que le curriculum vitae du candidat suisse.

Le ministre des Affaires étrangères du Mali confirme que son pays présente également un candidat au poste de secrétaire général de l'UIT. Il précise que la candidature de M. Hamadou Touré a reçu l'appui de l'Union africaine lors de la session de Banjul, en juin 2006.

À son tour, le chef de délégation de la Tunisie présente le candidat de son pays à ce poste. Il s'agit du ministre des technologies de l'information M. Montassar Ouaili, dont la candidature est soutenue par plusieurs pays membres de l'Union africaine et de la Ligue des États arabes.

Le ministre des Affaires étrangères du Rwanda, qui relève que son pays a fait le choix de s'investir dans le développement des technologies de l'information pour bâtir une économie fondée sur la connaissance, indique qu'il s'est porté candidat comme membre du Conseil de l'UIT et demande l'appui des membres de la Francophonie à cette candidature.

À son tour, le chef de délégation du Maroc annonce la candidature de son pays au Conseil de l'UIT. Il saisit l'occasion pour informer l'assemblée du dépôt, en juin dernier, de la candidature de la ville de Tanger pour abriter l'Exposition internationale de 2012 sur le thème « routes du monde, rencontre des cultures, pour un monde plus uni ». Le gouvernement marocain lance un appel solennel aux membres de la Francophonie pour qu'ils appuient cette candidature.

En indiquant que seuls sept États membres de la Francophonie sont concernés par l'élection, en novembre prochain, du nouveau directeur général de l'Organisation mondiale de la santé, la ministre déléguée à la Francophonie de la France annonce que son pays présente la candidature de l'ancien ministre de la Santé Bernard Kouchner à ce poste. Elle évoque en outre la question de la Maison de la Francophonie.

À la suite de cette intervention, le président relève que la CMF entérine la décision du Conseil permanent concernant la convention relative à la Maison de la Francophonie conclue entre l'OIF et le gouvernement français, auquel il exprime la gratitude des membres de la Conférence.

Rappelant que le sort des infirmières bulgares emprisonnées en Libye avait été évoqué, en novembre dernier, à Antananarivo, le ministre des Affaires étrangères de la Bulgarie compte sur la solidarité des États francophones au sein des Nations unies pour régler ce problème.

À l'occasion de la dernière CMF à laquelle le secrétaire général assistera au titre de son mandat actuel, le représentant de la Mauritanie lui adresse les remerciements de sa délégation pour son action multiforme et formule le vœu de le voir reconduit pour un deuxième mandat.

Le représentant de la République centrafricaine appuie la déclaration de la Mauritanie et salue le rôle brillant de M. Abdou Diouf au poste de secrétaire général de la Francophonie.

#### **10. Adoption du relevé des décisions de la Conférence ministérielle**

La Conférence ministérielle adopte le relevé de décisions annexé au présent rapport.

#### **11. Clôture des travaux**

Ayant rappelé aux participants qu'ils sont conviés à une réception offerte par le secrétaire général de la Francophonie et annoncé que la journée du lendemain est consacrée à l'accueil des chefs d'État et de gouvernement, le président déclare clos les travaux de la 22<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle de la Francophonie.